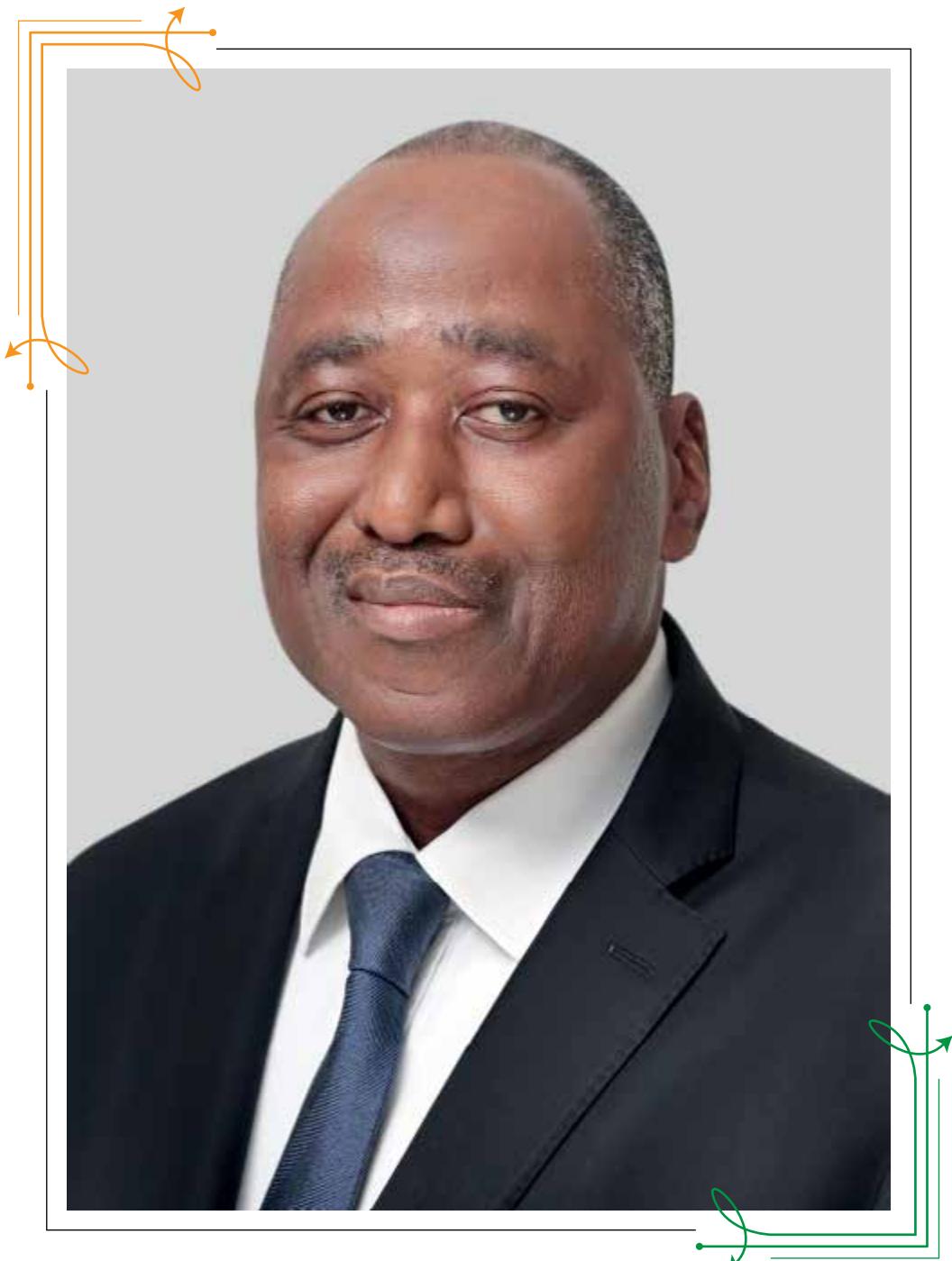


République de Côte d'Ivoire  
Union-Discipline-Travail



Cabinet du Premier Ministre  
Comité de Privatisation

RAPPORT ANNUEL  
**2017**



S. E. Monsieur **Amadou GON COULIBALY**

Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat,  
Chef du Gouvernement.  
Tutelle du Comité de Privatisation.

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION .....                        | 4  |
| RESUME EXECUTIF .....  | 5  |
| INTRODUCTION .....   | 6  |
| 1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION .....                          | 7  |
| 2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION .....                            | 8  |
| 2.1 Opérations de privatisation finalisées .....                         | 8  |
| 2.1.1 SMI .....  | 9  |
| 2.1.2 NSIA BANQUE CI .....   | 11 |
| 2.1.3 SN-SOSUCO .....  | 12 |
| 2.2 Opérations de privatisation en cours de finalisation .....           | 13 |
| 2.2.1 BHCI .....   | 13 |
| 2.2.2 SONITRA .....  | 15 |
| 2.3 Opérations de privatisation en cours de réalisation .....            | 16 |
| 2.3.1 CI-ENGINEERING .....   | 16 |
| 2.3.2 IPS-WA .....   | 17 |
| 2.3.3 PETROCI-HOLDING .....  | 19 |
| 2.3.4 LA LOYALE VIE .....  | 20 |
| 2.3.5 PALMAFRIQUE .....  | 22 |
| 2.3.6 TRCI .....   | 23 |
| 2.4 Opération de privatisation suspendue .....                           | 24 |
| 2.4.1 VERSUS BANK .....  | 24 |
| 2.5 Opération de privatisation en attente .....                          | 25 |
| 2.5.1 ORANGE COTE D'IVOIRE .....   | 25 |
| 3. GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS ..... | 26 |
| 3.1 Gestion des archives et de la documentation .....                    | 26 |
| 3.1.1 Gestion des archives .....   | 26 |
| 3.1.2 Gestion de la documentation .....                                  | 26 |
| 3.2 Gestion administrative et budgétaire .....                           | 26 |
| 3.2.1 Gestion administrative .....                                       | 26 |
| 3.2.2 Gestion budgétaire .....   | 27 |
| 3.2.2.1 Budget alloué .....  | 27 |
| 3.2.2.2 Budget exécuté .....   | 28 |
| 3.2.2.3 Financement des études de privatisation .....                    | 28 |
| 3.3 Gestion du Système d'informations .....                              | 29 |
| 4. PERSPECTIVES 2018 .....   | 30 |
| 4.1 Au plan opérationnel .....   | 30 |
| 4.2 Au plan humain, matériel et logistique .....                         | 30 |
| 4.2.1 Au niveau des ressources humaines .....                            | 30 |
| 4.2.2 Au niveau des moyens logistiques et du matériel .....              | 30 |
| CONCLUSION .....   | 30 |



## MOT DU PRESIDENT DU COMITE DE PRIVATISATION

*Christian Koffi*

**D**epuis sa mise en place, il y a cinq ans, le nouveau Comité de Privatisation a mené de nombreuses actions en vue de mettre en œuvre la politique de désengagement de l'Etat du secteur productif.

Cette politique s'inscrit dans la vision du Président de la République, S. E. Monsieur Alassane OUATTARA, de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique de la Côte d'Ivoire.

Les opérations de privatisation ont contribué à entretenir la confiance des investisseurs tant nationaux qu'internationaux dans notre pays. Certaines de ces opérations se sont déroulées à travers la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM). Il s'agit notamment de la cession des parts détenues par l'Etat dans le capital des sociétés Nouvelles Editions Ivoiriennes - Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, NEI-CEDA (12,4 %), SUCRIVOIRE (23%) Nouvelle Société Interafricaine d'Assurance Banque Côte d'Ivoire, NSIA BANQUE CI (10 %), de 5% du capital la Société Ivoirienne de Banque (SIB) ainsi que de la cession des parts acquises en portage par AttijariwafaBank (15%).

Le Comité de Privatisation a ainsi contribué à l'augmentation des sociétés admises à la côte de la BRVM et à sa redynamisation, tout en favorisant l'entrée de nationaux dans le capital des sociétés privatisées.

Les avancées du programme de privatisation ont permis d'atteindre des résultats appréciables par la finalisation, entre 2013, date de la mise en place du nouveau Comité et 2017, de dix opérations qui ont généré des recettes totales de 122,7 milliards de FCFA.

En 2017, tout particulièrement, le Comité de Privatisation a réalisé trois opérations qui ont porté sur la cession des parts de l'Etat dans le capital de NSIA BANQUE CI, de la Société des Mines d'Ity (SMI) et de la Nouvelle Société Sucrière de la Comoé (SN-SOSUCO). Ces opérations ont rapporté des recettes de 49,6 milliards de FCFA.

Deux autres opérations, d'un montant total de 1,5 milliard de FCFA, ont été également achevées en 2017. Il s'agit de la cession de 51,6% du capital de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI) et de 10% de celui de la Société Nationale Ivoirienne de Travaux (SONITRA).

Par ailleurs, deux nouvelles opérations ont été ajoutées au programme de privatisation. Il s'agit de la cession des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane de la Société Nationale d'Opérations Pétrolières de la Côte d'Ivoire (PETROCI) Holding et de celle de la participation de 21,5% détenue par l'Etat dans le capital de La Loyale Vie, à travers la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Ces opérations ont été engagées et devraient s'achever dans le courant de l'année 2018.

Enfin, l'année 2017 a été marquée par le renouvellement du Comité de Privatisation, avec la nomination de nouveaux membres et la reconduction de son Président.

En 2018, le Comité de Privatisation aura comme principal objectif de finaliser les opérations demeurant encore dans son programme et éventuellement démarrer les nouvelles opérations de privatisation qui pourraient lui être confiées.

# RESUME EXECUTIF

L'année 2017 a été marquée par des avancées significatives du programme de privatisation.

Elle a permis d'achever trois opérations de privatisation pour une recette globale de 49,6 milliards de FCFA. Il s'agit de la cession de la participation détenue par l'Etat dans le capital de :

- SMI (25%) ;
- SN-SOSUCO (2,2%) et
- NSIA BANQUE CI (10%).

Les opérations relatives à la cession de parts de l'Etat dans le capital des sociétés SONITRA et BHCI ont été achevées au cours de l'année 2017 et les contrats de cession et d'acquisition devraient être signés dans les premiers mois de l'année 2018.

La privatisation de Tropical Rubber Côte d'Ivoire (TRCI) a repris après quelques mois d'attente. Celle de VERSUS BANK a été suspendue, en raison d'un litige opposant l'Etat de Côte d'Ivoire à un ancien actionnaire de la banque. Ce litige n'avait pas trouvé de solution à la fin de l'année 2017. Quant à la cession de PALMAFRIQUE, le Comité de Privatisation a soumis des recommandations au Gouvernement.

Au cours de l'année 2017, deux opérations ont été ajoutées au programme de privatisation. Elles portent sur la cession des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane de PETROCI-HOLDING et celle de la participation de 21,5% détenue par l'Etat, à travers la CNCE, dans le capital de La Loyale Vie.

La cession éventuelle de la participation de l'Etat dans la société ORANGE COTE D'IVOIRE, née de la fusion entre COTE D'IVOIRE TELECOM et la société de téléphonie mobile ORANGE, fera l'objet d'une décision du Gouvernement, au vu des premiers résultats obtenus.

La résolution des différents litiges et des problèmes récurrents de financement permettra d'accélérer la mise en œuvre du programme de privatisation. Ainsi, le Comité de Privatisation envisage d'achever, en 2018, la privatisation des sociétés demeurant encore dans son portefeuille.

# INTRODUCTION

L'économie ivoirienne a évolué en 2017 dans un environnement peu propice aux affaires, marqué particulièrement par des mutineries au sein de l'Armée en début d'année, des revendications sociales des fonctionnaires et de la baisse des revenus des producteurs de cacao due à la chute brutale, de plus de 40%, des cours mondiaux.

Malgré ce contexte difficile, le taux de croissance est estimé à 8,1% par la Direction de la Prévision et des Statistiques Economiques, grâce aux actions gouvernementales qui ont été menées et à la résilience de l'économie ivoirienne.

Ces actions ont permis à la Côte d'Ivoire de renforcer les fondamentaux de l'économie, de maintenir une confiance certaine des investisseurs nationaux et internationaux et d'accroître son rayonnement international.

C'est dans ce contexte socio-économique que le Comité de Privatisation a exécuté son programme de privatisation pour l'année 2017, dont le présent rapport présente l'état d'avancement.

Après la présentation de la nouvelle composition du Comité de Privatisation, les activités menées par celui-ci en 2017 sont décrites. Les activités et la gestion de la Cellule Technique sont également présentées ainsi que les perspectives de l'année 2018.

## 1. COMPOSITION DU COMITE DE PRIVATISATION

Par les décrets n° 2017-513 et n°2017-514 du 02 août 2017, le Comité de Privatisation a été recomposé, avec le renouvellement du mandat de son Président et de certains de ses membres, ainsi que la nomination de nouveaux membres. De dix au terme de ces décrets, le nombre des membres du Comité a été porté à onze par le décret n° 2017- 840 du 19 décembre 2017 modifiant le décret n°2017-514 du 02 août 2017, avec la nomination du représentant du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Ainsi, sont nommés membres du Comité de Privatisation, les personnes ci-après :

**Président** : Monsieur Christian KOFFI, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

**Représentant le Président de la République** : Monsieur Jean-Luc BEDIE, Conseiller du Premier Ministre,

**Représentant le Président de la République** : Monsieur Georges Koffi BOLAMO, Directeur de Cabinet du Secrétaire Général de la Présidence de la République,

**Représentant le Premier Ministre** : Monsieur Adama KAMARA, Conseiller Spécial du Premier Ministre,

**Représentant le Ministre de l'Industrie et des Mines** : Monsieur Guillaume GNAMIEN N'DRI, Directeur de Cabinet,

**Représentant le Ministre chargé du Plan et du Développement** : Monsieur Madassa KOUMA, Assistant Technique du Ministre,

**Représentant le Ministre chargé de l'Economie et des Finances** : Monsieur Siaka FANNY, Conseiller Technique du Ministre,

**Représentant le Ministre du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables** : Madame AFFIAN née BONI Jeanne Chantal, Chef de Cabinet,

**Représentant le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME** : Monsieur Albert Junior KOUATELAY, Conseiller Technique du Ministre,

**Représentant le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat** : Monsieur Seydou BAMBA, Directeur Général du Portefeuille de l'Etat,

**Représentant le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)** : Monsieur Paterne KOFFI. Directeur du Département Economie, Finances et Industrialisation.

Conformément au décret n° 94-520 du 21 septembre 1994, le Comité de Privatisation est assisté par une Cellule Technique. Par arrêté n° 396/PMMEF du 31 octobre 2013 du Premier Ministre, Monsieur Ambroise KONE a été désigné Coordonnateur de la Cellule Technique du Comité de Privatisation.

## 2. ACTIVITES DU COMITE DE PRIVATISATION

Le Comité de Privatisation a tenu, en 2017, neuf réunions, dont deux extraordinaires portant sur l'introduction en bourse de NSIA BANQUE CI, la cession des parts de la CNCE dans le capital de La Loyale Vie ainsi que celle des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane de PETROCI HOLDING. Les décisions prises au cours de ces réunions ont permis d'atteindre les résultats ci-après.

Outre la cession en bourse de 10% du capital de NSIA BANQUE CI, les activités de privatisation ont enregistré la cession de 25% du capital de la SMI et de 2,2% du capital de la SN-SOSUCO.

Concernant les sociétés SONITRA et BHCI, la mise en œuvre du processus a permis de finaliser les contrats de cession et d'acquisition. Ces contrats sont en attente de signature. Celle-ci pourrait intervenir au cours du premier trimestre de l'année 2018.

Les opérations de privatisation des sociétés La Loyale Vie et Côte d'Ivoire Engineering (CI-ENGINEERING) sont en cours de réalisation.

De même, la cession de TRCI a repris, après un moment d'interruption.

Après plusieurs tentatives de cession, sans succès, le Comité de Privatisation a proposé à l'Etat de conserver les actions qu'il détient dans le capital de la société Industrial Promotion Services-West Africa (IPS-WA), dans l'attente d'offres spontanées et crédibles qui pourraient lui être soumises par d'éventuels investisseurs.

Quant à la cession de PALMAFRIQUE, le Comité de Privatisation a soumis des recommandations au Gouvernement.

En ce qui concerne le dossier PETROCI HOLDING, l'étude de valorisation des actifs et activités de distribution de gaz butane sera achevée au cours de l'année 2018.

La privatisation de VERSUS BANK a été suspendue, du fait d'un litige entre l'Etat et un ancien actionnaire. Ce litige n'avait pas trouvé de solution à la fin de l'année 2017.

### 2.1 Opérations de privatisation finalisées

Le Comité de Privatisation a finalisé la privatisation de trois sociétés, à savoir la SMI, NSIA BANQUE CI et SN-SOSUCO.



Part de l'Etat y compris la SODEMI: 40%  
 • Cession de 25% du capital à Endeavour Mining  
 • Recettes: 32,1 milliards de FCFA

Part de l'Etat: 10%  
 • Cession à travers la BRVM  
 • Recettes: 17,4 milliards de FCFA

Part de l'Etat: 2,2%  
 • Cession à Sucré Participation  
 • Recettes: 169,7 millions de FCFA

## 2.1.1 SMI

### a. Historique

La SMI a été créée par le décret n° 83-497 du 1er juin 1983, sous la forme d'une société d'Economie Mixte de type particulier, avec pour objet l'exploitation et la commercialisation des gisements d'or d'Ity. Elle a, par la suite, été transformée en une société anonyme à participation financière publique majoritaire.

En 2013, le Groupe La MANCHA HOLDING SARL qui détenait 45,9% du capital de la SMI a exprimé le souhait d'obtenir la majorité du capital, ce qui devrait lui permettre de réaliser, avec plus de sérénité, d'importants investissements, portant notamment sur un programme intensif d'exploration et la construction d'une usine de traitement de minerai par le procédé de lixiviation en cuve.

Le Gouvernement a accédé à la requête du Groupe en lui cédant 9,1% du capital de la SMI, portant la participation du Groupe à 55%. Dans le cadre de la promotion de l'actionnariat national, le Gouvernement a également cédé une participation de 5% du capital au Groupe KEYMAN INVESTMENT, dont le capital est entièrement détenu par le footballeur ivoirien Didier DROGBA.

En 2016, LA MANCHA HOLDING SARL a cédé la totalité de sa participation dans le capital de la SMI au Groupe ENDEAVOUR MINING CORPORATION, qui a, à cette occasion, repris les engagements souscrits par cette société lors de l'acquisition de la participation complémentaire de 9,1% du capital susmentionnée.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| Dénomination sociale                             | SOCIETE DES MINES D'ITY   |             |             |
|--|---|-------------|-------------|
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme   |             |             |
| <b>Capital</b>                                   | 600 000 000 FCFA  |             |             |
| <b>Date de création</b>                          | 1 <sup>er</sup> juin 1983   |             |             |
| <b>Activités</b>                                 | Exploitation et commercialisation des gisements d'or d'Ity                                      |             |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    | ✓ ETAT CI : 10%<br>✓ SODEMI : 30%<br>✓ La Mancha Holding SARL : 55%<br>✓ KEYMAN INVESTMENT : 5% |             |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> | <b>2013</b>   | <b>2014</b> | <b>2015</b> |
| <b>Total bilan</b>                               | 54 576  | 43 683      | 38 100      |
| <b>Excédent brut d'exploitation (EBE)</b>        | 32 472  | 19 042      | 14 414      |
| <b>Résultat net</b>                              | 21 172  | 10 570      | 6 772       |

## c. Résultat de la cession

Le Gouvernement a donné son agrément en Conseil des Ministres du 22 mars 2017 pour :

- la cession de la participation de 30% détenue par la SODEMI dans le capital de la SMI, à raison de 25% au Groupe ENDEAVOUR MINING CORPORATION et 5% au Groupe Didier DROGBA ;
- l'engagement des négociations avec ENDEAVOUR MINING CORPORATION et le Groupe Didier DROGBA sur le prix de cession des participations ;
- le paiement à la SODEMI du prix de la cession.

Conformément à la décision du Gouvernement, le Comité de Privatisation a invité le Groupe ENDEAVOUR MINING CORPORATION à des négociations sur la base de la proposition financière qu'il a soumise à la SODEMI, en date du 23 novembre 2016.

A l'issue des négociations et sur proposition du Comité de Privatisation, le Gouvernement a donné son agrément en Conseil des Ministres et adopté le décret n° 2017-285 du 10 mai 2017 autorisant la cession de la participation de 25% détenue par la SODEMI dans le capital de la SMI, au prix de 32 056,8 millions de FCFA.

La signature du contrat de cession et d'acquisition est intervenue le 18 mai 2017. Le paiement du prix de cession à l'Etat a été effectué le même jour, par la remise de deux chèques libellés au nom de la SODEMI dont :

- l'un, d'un montant de 27 056,8 millions de FCFA pour constituer un dépôt à terme à la banque du Trésor Public ;
- l'autre, d'un montant de 5 000,0 millions de FCFA pour couvrir les charges de fonctionnement de la SODEMI.

Le Groupe ENDEAVOUR MINING CORPORATION versera à l'Etat un complément de prix de cinq (5) USD l'once sur toutes les Réserves Additionnelles pendant toute la durée de vie de la mine.

L'acquéreur s'est engagé, à la suite de l'étude de faisabilité détaillée relative au Projet, à mobiliser le budget correspondant audit projet et à lancer la construction d'une usine de traitement du minerai par procédé de lixiviation en cuve dans un délai de douze mois suivant la signature de la convention.

Par ailleurs, le Comité de Privatisation a proposé au Gouvernement de céder 60 000 actions de la SMI, représentant 5% du capital et des droits de vote de la société, au Groupe KEYMAN INVESTMENT de Monsieur Didier DROGBA. Les négociations en vue de trouver un accord sur le prix et les modalités de cession sont en cours.

La signature de la convention de cession et d'acquisition et le paiement du prix de cession par le Groupe KEYMAN INVESTMENT marqueront la fin de cette opération.

## 2.1.2 NSIA BANQUE CI

### a. Historique



NSIA BANQUE CI a été créée à l'issue du changement de dénomination de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale Côte d'Ivoire (BIAO-Côte d'Ivoire).

L'histoire de la BIAO-CI commence en 1906, avec l'ouverture de la première agence à Grand-Bassam. En 1934, celle-ci est transférée à Abidjan. Par Arrêté n°1648 du 30 décembre 1980 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, l'Agence devient, une banque de droit ivoirien, dénommée BIAO-Côte d'Ivoire.

Le 27 janvier 2000, l'Etat qui en était l'actionnaire unique, cède 80% du capital à la BELGOLAISE SA, n'en détenant plus que 20%. Le 18 janvier 2006, le groupe NSIA et l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS) rachètent les parts de la BELGOLAISE, dans le cadre d'un consortium. Le groupe NSIA devient l'actionnaire majoritaire de la banque.

Le 13 novembre 2008, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, la banque a procédé à une augmentation de capital, portant celui-ci de 10 milliards de FCFA à 20 milliards de FCFA. Cette augmentation se justifie par la nécessité de relancer les activités de la banque dont la situation financière s'était fortement dégradée, dans un contexte marqué par la crise socio-politique. L'Etat n'ayant pas suivi cette augmentation, a vu sa participation être ramenée de 20% à 10% du capital.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

|  |                                    |             |             |
|--|------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Dénomination sociale</b>                      | <b>NSIA BANQUE CI</b>              |             |             |
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme                    |             |             |
| <b>Capital</b>                                   | 20 000 000 000 FCFA                |             |             |
| <b>Date de création</b>                          | 30 décembre 1980                   |             |             |
| <b>Activités</b>                                 | Activités bancaires, bancassurance |             |             |
|  | ✓ NSIA VIE SA :                    | 53%         |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    | ✓ CNPS :                           | 20%         |             |
|  | ✓ NSIA PARTICIPATIONS :            | 16%         |             |
|  | ✓ ETAT CI :                        | 10%         |             |
|  | ✓ Autres (Personnes physiques) :   | 1%          |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> | <b>2014</b>                        | <b>2015</b> | <b>2016</b> |
| <b>Total bilan</b>                               | 628 578                            | 750 062     | 843 226     |
| <b>Fonds propres</b>                             | 35 174                             | 44 486      | 48 342      |
| <b>PNB</b>                                       | 38 881                             | 48 143      | 58 656      |
| <b>Résultat net</b>                              | 11 224                             | 14 296      | 17 120      |

### c. Résultats de la cession

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 3 juin 2016, de céder la participation de 10% détenue par l'Etat dans le capital de NSIA BANQUE CI, soit deux cent mille (200 000) actions, au public et à l'Institut de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), à travers la BRVM.

A l'occasion de cette opération, le consortium NSIA-CNPS ouvrira le capital de la banque au public et au personnel, à travers une augmentation de capital.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération, la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) Hudson & Cie a été mandatée par NSIA BANQUE CI pour conduire l'opération et la SGI BNI Finances mandatée par l'Etat en qualité de conseil de l'Etat.

A la suite des recommandations du Comité de Privatisation, le Gouvernement a autorisé la cession en bourse des actions de la société au prix de 9 000 FCFA l'action, par le décret n°2017-122 du 22 février 2017.

L'opération, lancée le 3 juillet 2017, a connu un franc succès et a été clôturée, par anticipation, le jour même de son démarrage. L'offre Publique de Vente (OPV) a rapporté à l'Etat des recettes nettes totales de 17 356,5 millions de FCFA.

La première cotation du titre NSIA BANQUE CI, au premier compartiment du marché des actions de la BRVM a été effectuée le 24 octobre 2017, marquant ainsi la fin du processus de privatisation.

## 2.1.3 SN-SOSUCO

### a. Historique



La société SN-SOSUCO est une Société Anonyme d'Economie Mixte, créée le 4 septembre 1998, à la suite de la privatisation de la Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO).

La société est installée à Banfora, au Burkina Faso, sur un périmètre de 10 000 hectares, dont 5 000 hectares utilisés pour les installations industrielles et autres bâtiments, les cultures industrielles d'essais et les pépinières.

Le capital de la société a connu de nombreuses modifications et est actuellement de 8 143 590 000 FCFA.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| Dénomination sociale                       | NOUVELLE SOCIETE SUCRIERE DE LA COMOE   |                                |             |
|--|---|--------------------------------|-------------|
| <b>Statut</b>                              | Société Anonyme   |                                |             |
| <b>Capital</b>                             | 8 143 590 000 F CFA   |                                |             |
| <b>Siège</b>                               | Banfora, Burkina Faso   |                                |             |
| <b>Date de création</b>                    | 4 Septembre 1998  |                                |             |
| <b>Activités</b>                           | ✓ Culture et transformation de la canne à sucre<br>✓ Fabrication de sucre blond ou blanc, en granulés ou en morceaux<br>✓ Conditionnement et vente de sucre sur le marché national et à l'exportation<br>✓ Valorisation des sous-produits d'usinage pour la vente<br>✓ Expérimentation de nouvelles cultures de canne à sucre |                                |             |
| <b>Missions</b>                            |   |                                |             |
| <b>Répartition du capital</b>              | ✓ ETAT CI<br>✓ ETAT BURKINABE<br>✓ SUCRE PARTICIPATION<br>✓ AUTRES ACTIONNAIRES   | 2,2%<br>30,6%<br>67,0%<br>0,2% |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b> | <b>2013</b>   | <b>2014</b>                    | <b>2015</b> |
|  | <b>Capitaux propres</b>   | 7 994                          | 8 458       |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>  | 15 342                         | 16 629      |
|  | <b>Excédent brut d'exploitation</b>   | 3 832                          | 4 471       |
|  | <b>Résultat net</b>   | 17                             | -1 771      |

### c. Résultats de la cession

Le Gouvernement a autorisé, en Conseil des Ministres du 3 novembre 2016, la cession de la participation de 2,2% détenue par l'Etat dans le capital de la SN-SOSUCO, à la société SUCRE PARTICIPATION, pour un montant de 169,7 millions de FCFA. La décision du Gouvernement a été formalisée par le décret n° 2016-868 du 03 novembre 2016.

La signature du contrat de cession et d'acquisition est intervenue le 27 février 2017. Le paiement du prix de cession à l'Etat a été effectué le même jour, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public de Côte d'Ivoire.

## 2.2 Opérations de privatisation en cours de finalisation

### 2.2.1 BHCI

#### a. Historique



La BHCI a été créée le 12 février 1993, avec un capital initial de 1 030 millions de FCFA, sous la forme d'une Société d'Economie Mixte de type particulier, à forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Son activité principale de financement de l'habitat avait pour objectif de favoriser l'accession à la propriété pour les populations à revenu modeste.

Cependant, les difficultés de mobilisation des ressources à long terme l'ont amené à orienter ses activités vers une gamme de produits classiques.

Le capital actuel de la banque est de 6 776 000 000 FCFA.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

| Dénomination sociale                             | BANQUE DE L'HABITAT DE CÔTE D'IVOIRE  |   |             |
|--|---|---|-------------|
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme   |   |             |
| <b>Capital</b>                                   | 6 776 000 000 FCFA  |   |             |
| <b>Date de création</b>                          | 12 février 1993   |   |             |
| <b>Activités</b>                                 | Banque commerciale  |   |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    | ✓ ETAT CI<br>✓ BNI<br>✓ SICOGI<br>✓ SCI DEMACK<br>✓ SOMAVIE<br>✓ BOAD<br>✓ NSIA-VIE | 41,3%<br>5,5%<br>4,8%<br>35,2%<br>9,9 %<br>2,2%<br>1,1% |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> | <b>2014</b>   | <b>2015</b>   | <b>2016</b> |
| <b>Total bilan</b>                               | 65 750  | 74 539  | 79 930      |
| <b>Fonds propres</b>                             | 983   | 1 053   | 5 765       |
| <b>PNB</b>                                       | 5 269   | 5 855   | 6 698       |
| <b>Résultat net</b>                              | -4 297  | 70  | 1 557       |

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 23 décembre 2015, de céder la participation de 51,6% détenue par l'Etat dans le capital de la BHCI selon le schéma suivant :

- 50,6% par appel d'offres ouvert, à une banque ou un consortium bancaire ;
- 1% au personnel de la banque.

Avec l'assistance de la Banque d'Affaires Rothschild & Cie, le Comité de Privatisation a lancé un appel d'offres en deux phases comme détaillé ci-après :

- Phase 1 : Identification d'une série d'investisseurs potentiels et prises de contacts préliminaires sur une base confidentielle en s'appuyant sur la présentation de la banque et des premiers éléments stratégiques et financiers.
- Phase 2 : Mise en place d'un processus concurrentiel entre les différents groupes de repreneurs potentiels.

A l'issue de ces deux phases, le Comité de Privatisation a recommandé au Gouvernement, la cession de la participation de l'Etat dans la BHCI à Westbridge Mortgage Real Estate Investment Trust (REIT), (Westbridge), une banque canadienne qui a fait la meilleure offre technique et financière.

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres le 2 août 2017, de céder la participation de 51,6% de l'Etat, à Westbridge au prix de 1 290 millions de FCFA. Cette décision a été formalisée par le décret n° 2017-509 du 2 août 2017.

Par la suite, le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 6 décembre 2017, que l'Etat reste dans le capital de la BHCI, à hauteur de 5% du capital avec un poste d'Administrateur, par le rachat d'actions auprès des actionnaires privés de la banque. En effet, le financement de l'habitat, notamment de logements au profit des populations à revenus modestes, est la mission principale assignée à la BHCI. Par conséquent, pour continuer de participer à la définition des orientations et de la stratégie de la banque, en vue de promouvoir les logements économiques, l'Etat a jugé opportun de rester dans le capital de la BHCI.

Le contrat de cession et d'acquisition a été signé le 14 janvier 2018. Westbridge s'est engagée à recapitaliser la BHCI et à rétrocéder 1% de son capital social et des droits de vote au personnel, à un prix n'excédant pas leur prix d'acquisition, dans un délai de 6 mois à compter de la date d'acquisition des actions.

La cession de la participation de l'Etat à Westbridge sera effective après la prise d'un arrêté par le Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionnariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

## 2.2.2 SONITRA

### a. Historique



La SONITRA a été créée en 1963 et exerce dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

L'Etat et le Groupe Solel Boneh International (SBI) ont respectivement 55% et 45% du capital de la société, qui s'élève à 2 272 500 000 FCFA.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| <b>Dénomination sociale</b>                          | <b>SOCIETE NATIONALE IVOIRIENNE DE TRAVAUX</b>  |             |             |
|--|---|-------------|-------------|
| <b>Statut</b>  | Société Anonyme   |             |             |
| <b>Capital</b>                                       | 2 272 500 000 FCFA  |             |             |
| <b>Siège</b>   | Adjamé – route d'Abobo, Abidjan   |             |             |
| <b>Date de création</b>                              | 1963  |             |             |
| <b>Activités</b>                                     | Bâtiments et Travaux Publics  |             |             |
| <b>Missions</b>                                      | Réalisation de grands projets du secteur des BTP : ponts, routes, infrastructures urbaines de drainage et d'assainissement, génie civil, bâtiments et monuments publics, aérogares, hôtels, complexes industriels, etc. |             |             |
| <b>Répartition du capital</b>                        | ✓ ETAT CI   | 55%         |             |
|  | ✓ SBI   | 45%         |             |
| <b>Chiffres clés<br/>(en millions de francs CFA)</b> |   | <b>2012</b> | <b>2013</b> |
|  | <b>Capitaux propres</b>   | 1 200       | 1 167       |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>  | 1 882       | 2 895       |
|  | <b>Excédent brut d'exploitation</b>   | 209         | 183         |
|  | <b>Résultat net</b>   | -102        | -33         |
|  |   | <b>2014</b> | -70         |
|  |   |             | -276        |

### c. Etat d'avancement

Le Groupe SBI, actionnaire de référence bien que minoritaire, détenant 45% du capital de la SONITRA, a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une participation supplémentaire de 10% en vue de détenir la majorité du capital, ce qui devrait lui permettre d'effectuer en toute sécurité les investissements nécessaires pour relancer les activités de la société.

Le Conseil des Ministres du 3 novembre 2016 a adopté, sur proposition du Comité de Privatisation, un décret autorisant la cession de 10% du capital détenu par l'Etat dans le capital de la SONITRA à SBI, au prix de cession de 227,2 millions de FCFA.

La décision du Gouvernement a été formalisée par le décret n° 2016-867 du 03 novembre 2016.

Le Comité de Privatisation a négocié et finalisé avec le repreneur le contrat de cession et d'acquisition.

La signature du contrat de cession et d'acquisition et le paiement du prix de cession, devraient intervenir au cours du 1er semestre 2018.

## 2.3 Opérations de privatisation en cours de réalisation

### 2.3.1 CI-ENGINEERING

#### a. Historique



Dans le cadre de la privatisation de PALMINDUSTRIE en 1997, l'Atelier des Travaux Neufs (ATN) et l'Atelier Central de Maintenance (ACM) ont été fusionnés pour créer la société CI-ENGINEERING, avec pour actionnaires l'Etat de Côte d'Ivoire et le consortium composé de la MACI, la MCA-CI, la STAMVIE, l'IPT et l'AMRA.

L'actionnariat de la société a connu des modifications à la suite de la sortie de la MACI, actionnaire de référence, notamment au profit de l'Etat.

Par ailleurs, des actions ont été cédées à divers investisseurs. Il s'agit d'une personne physique, Monsieur NEMBELESSINI-SILUE et de deux personnes morales, à savoir la société CAGOM et la société ELITE SA.

CI-ENGINEERING est spécialisée dans la mécanique générale, la chaudronnerie, la maintenance industrielle, le montage de gros équipements.

L'Etat détient 74% du capital de la société qui s'élève à 1 301 000 000 FCFA.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| Dénomination sociale          | COTE D'IVOIRE ENGINEERING   |                         |
|-------------------------------|---|-------------------------|
| <b>Statut</b>                 | Société Anonyme d'économie mixte  |                         |
| <b>Capital</b>                | 1 301 000 000 FCFA  |                         |
| <b>Siège</b>                  | Pointe des fumeurs - Zone Industrielle de Vridi, Abidjan                          |                         |
| <b>Date de création</b>       | 1997  |                         |
| <b>Activités</b>              | Mécanique générale, chaudronnerie, maintenance industrielle                       |                         |
|                               | ✓ Confections métallurgiques, production de matériels et équipements industriels. |                         |
|                               | ✓ Maintenance industrielle  |                         |
| <b>Missions</b>               |   |                         |
| <b>Répartition du capital</b> | ✓ ETAT CI<br>✓ M. Victor NEMBELESSINI SILUE<br>✓ CAGOM<br>✓ ELITE SA              | 74%<br>10%<br>8 %<br>8% |

| Chiffres clés<br>(en millions de FCFA) |                                     | 2013   | 2014   | 2015  | 2016   |
|--|-------------------------------------|--------|--------|-------|--------|
|  | <b>Capitaux propres</b>             | -3 337 | -3 323 | -4164 | -1 963 |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>          | 823    | 1 144  | 670   | 635    |
|  | <b>Excédent brut d'exploitation</b> | 32     | -141   | -689  | -354   |
|  | <b>Résultat net</b>                 | 6      | 14     | -841  | 2 201  |

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de la cession de la participation de 74% détenue par l'Etat dans le capital de CI-ENGINEERING à un investisseur privé, par appel d'offres ouvert.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, un appel d'offres a été lancé sur la période du 24 octobre 2016 au 30 novembre 2016, en vue de sélectionner un investisseur disposant, seul ou en consortium, des compétences techniques et des capacités financières nécessaires pour exploiter cette société et développer ses activités. A l'issue de cet appel d'offres, le Comité de Privatisation a reçu deux propositions techniques et financières.

L'analyse de ces propositions a permis au Comité de Privatisation d'engager des négociations avec l'investisseur déclaré adjudicataire provisoire, à savoir le Consortium GECO/GEODIS.

Cependant, des problèmes entravent le bon déroulement du processus de cession. Il s'agit notamment :

- des formalités juridiques non accomplies lors de la création de la société et de l'acquisition des actifs de l'ex-PALMINDUSTRIE ;
- du litige opposant la société au Port Autonome d'Abidjan (PAA) relatif à des arriérés de loyers ;
- des difficultés d'obtention des documents de la société.

La résolution de ces problèmes est en cours.

### 2.3.2 IPS-WA



#### a. Historique

Le Groupe IPS-WA est une holding financière opérant dans les domaines de l'Industrie et des services. Le Groupe est majoritairement détenu par le Fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED).

L'Etat détient une part minoritaire de 15% du capital d'IPS-WA, qui s'élève à 1 000 000 000 FCFA.

IPS-WA détient directement ou indirectement des parts dans le capital de onze sociétés, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Burkina Faso.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| <b>Dénomination sociale</b>                | <b>INDUSTRIAL PROMOTION SERVICES – WEST AFRICA</b>   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
|--|--|-------------|-------------|--|-------------|-------------|-------------|-------------------------|--------|--------|--------|----------------------------|-------|-------|-------|-------------------------------------|------|-----|-----|---------------------|-------|-------|-------|
| <b>Statut</b>                              | Société Anonyme avec PCA et DG   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Capital</b>                             | 1 000 000 000 FCFA   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Siège</b>                               | Abidjan Cocody, 62 Bld Victor Schoelcher   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Date de création</b>                    | 30 août 1965   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Activités</b>                           | Développement industriel   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Missions</b>                            | Promouvoir en Côte d'Ivoire ainsi que dans les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, toutes entreprises à caractère rentable dans tous les domaines d'activités.  |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Répartition du capital</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ AKFED 41,0%</li> <li>✓ ETAT CI 15,0%</li> <li>✓ SFI 15,0%</li> <li>✓ DEG 9,0%</li> <li>✓ BICICI 8,0%</li> <li>✓ SAPRIM 2,0%</li> <li>✓ SGBCI 1,7%</li> <li>✓ PRIVES ETRANGERS 8,3%</li> </ul>   |             |             |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b> | <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th><b>2013</b></th> <th><b>2014</b></th> <th><b>2015</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Capitaux propres</b></td> <td>11 366</td> <td>12 834</td> <td>13 158</td> </tr> <tr> <td><b>Chiffres d'affaires</b></td> <td>2 457</td> <td>2 597</td> <td>2 761</td> </tr> <tr> <td><b>Excédent Brut d'Exploitation</b></td> <td>-368</td> <td>537</td> <td>463</td> </tr> <tr> <td><b>Résultat Net</b></td> <td>1 043</td> <td>1 468</td> <td>1 324</td> </tr> </tbody> </table> |             |             |  | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>Capitaux propres</b> | 11 366 | 12 834 | 13 158 | <b>Chiffres d'affaires</b> | 2 457 | 2 597 | 2 761 | <b>Excédent Brut d'Exploitation</b> | -368 | 537 | 463 | <b>Résultat Net</b> | 1 043 | 1 468 | 1 324 |
|  | <b>2013</b>  | <b>2014</b> | <b>2015</b> |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Capitaux propres</b>                    | 11 366   | 12 834      | 13 158      |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Chiffres d'affaires</b>                 | 2 457  | 2 597       | 2 761       |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Excédent Brut d'Exploitation</b>        | -368   | 537         | 463         |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |
| <b>Résultat Net</b>                        | 1 043  | 1 468       | 1 324       |  |             |             |             |                         |        |        |        |                            |       |       |       |                                     |      |     |     |                     |       |       |       |

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 27 avril 2016, de céder la participation de 15% détenue par l'Etat dans le capital de IPS-WA, par une consultation restreinte ou par appel d'offres ouvert.

Conformément à cette décision, le Comité de Privatisation a procédé, dans un premier temps, à une consultation restreinte des actionnaires de la société IPS-WA.

A l'issue de cette consultation qui n'a pas connu le succès attendu, le Comité de Privatisation a lancé un appel d'offres ouvert sur la période du 17 novembre 2016 au 16 décembre 2016. Cet appel d'offres s'est également révélé infructueux.

Après l'échec de la consultation restreinte et de l'appel d'offres ouvert, d'autres démarches ont été initiées auprès d'investisseurs et d'apporteurs d'affaires qui ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition des parts à céder par l'Etat. Mais, ces démarches n'ont pas eu de suite favorable.

En conséquence, le Comité de Privatisation a proposé à l'Etat de conserver les actions qu'il détient dans le capital de la société IPS-WA, dans l'attente d'offres spontanées et crédibles qui pourraient lui être soumises par d'éventuels investisseurs.

## 2.3.3 PETROCI-HOLDING

### a. Historique



PETROCI-HOLDING est une société anonyme à participation financière publique, avec Conseil d'Administration. Elle a été créée par le décret n° 75-744 du 21 octobre 1975, en vue d'assurer la promotion du bassin sédimentaire ivoirien, ainsi que la valorisation de ses ressources pétrolières et gazières par l'exploration des gisements de pétrole et de gaz.

La société d'Etat a connu des modifications, notamment par le décret n° 98-262 du 3 juin 1998, qui a transformé PETROCI en PETROCI-HOLDING et le décret n° 2001-580 du 12 septembre 2001, qui par extension de son objet social, a transformé PETROCI-HOLDING en société anonyme à participation financière publique.

Les activités majeures de la société se résument comme suit :

- exploration et production de pétrole et de gaz ;
- distribution de gaz naturel aux industriels ;
- appontement et base logistique ;
- distribution de gaz butane et stations-service ;
- fabrication et requalification des bouteilles de gaz.

Dans le cadre de ces activités, la société est amenée à nouer des partenariats ou des conventions sous forme de joint-ventures avec des groupes ou sociétés disposant de capacités techniques ou financières adéquates.

L'activité de distribution de gaz butane est organisée autour de quatre axes importants que sont :

- l'importation de gaz butane pour l'approvisionnement du marché national ;
- la fabrication et la requalification des emballages ;
- le conditionnement du butane dans les centres emplisseurs ;
- la commercialisation du gaz butane.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

|  |                                     |   |             |
|--|-------------------------------------|---|-------------|
| <b>Dénomination sociale</b>                      | <b>PETROCI HOLDING</b>              |   |             |
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme                     |   |             |
| <b>Capital</b>                                   | 20 000 000 000 FCFA                 |   |             |
| <b>Date de création</b>                          | 21 octobre 1975                     |   |             |
| <b>Activités</b>                                 |                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- exploration et production de pétrole et de gaz ;</li> <li>- distribution de gaz naturel aux industriels ;</li> <li>- appontement et base logistique ;</li> <li>- distribution de gaz butane et stations-service ;</li> <li>- fabrication et requalification des bouteilles de gaz</li> </ul> |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    |                                     | ✓ ETAT DE COTE D'IVOIRE   | 100%        |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> |                                     | <b>2014</b>   | <b>2015</b> |
|  | <b>Capitaux Propres</b>             | 346 189   | 327 414     |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>          | 235 890   | 229 585     |
|  | <b>Excédent Brut d'exploitation</b> | 93 267  | 83 597      |
|  | <b>Résultat net</b>                 | 8 528   | -39 465     |
|  |                                     |   | <b>2016</b> |
|  |                                     | 343 711   | 202 959     |
|  |                                     | 96 449  | 5 377       |

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 mai 2017, de la cession des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane (GPL) de PETROCI-HOLDING à des investisseurs privés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, la société SOUTHBIDGE a été mandatée, à titre de conseil financier, pour assister le Comité de Privatisation, en vue de la réalisation de l'étude de valorisation et des modes de cession, ainsi que la mise en œuvre du schéma de cession qui sera arrêté par le Gouvernement.

Sur la base des Termes de Référence, SOUTHBIDGE a transmis au Comité de Privatisation pour signature, un mandat contenant sa proposition technique et financière.

L'opération a démarré au début de l'année 2018.

### 2.3.4 LA LOYALE VIE

#### a. Historique



La Loyale Vie est une société d'assurances et de réassurances Vie de droit national créée le 1er avril 2003 avec un capital initial de 600 millions de FCFA, à la suite de la reprise de la Prévoyance Luxembourg-Côte d'Ivoire d'Assurances-Vie (PRELUXCIAVIE), par la reprise de l'agrément et les activités de la compagnie African American Insurance Vie (AFRAM VIE), société agréée par l'arrêté N°040/MEFP/CAB du 07 février 1995 du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.

La Loyale Vie est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ1994-B-179951. Son siège social est situé au 4ème étage de l'immeuble WOODIN Center, Avenue Noguès à Abidjan-Plateau. Son capital a connu une augmentation de 900 millions de FCFA en 2007 qui l'a porté à 1 500 000 000 de FCFA.

## b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| Dénomination sociale                             | LA LOYALE VIE                      |        |        |        |
|--|------------------------------------|--------|--------|--------|
| <b>Statut</b>                                    | Compagnie d'Assurances             |        |        |        |
| <b>Capital</b>                                   | 1 500 000 000 FCFA                 |        |        |        |
| <b>Date de création</b>                          | 1er avril 2003                     |        |        |        |
| <b>Activités</b>                                 | Assurances et Réassurances Vie     |        |        |        |
|  | ✓ La Loyale Assurances             | 25,8%  |        |        |
|  | ✓ Athema Finances                  | 23,7%  |        |        |
|  | ✓ Caisse d'Epargne                 | 21,5%  |        |        |
|  | ✓ BNI                              | 20,0%  |        |        |
|  | ✓ Société Africaine de Financement | 6,6%   |        |        |
|  | ✓ SCI Adja GBATIGUI                | 1,6%   |        |        |
|  | ✓ AIA                              | 0,3%   |        |        |
|  | ✓ Petro Ivoire                     | 0,1%   |        |        |
|  | ✓ Personnes Physiques              | 0,4%   |        |        |
| <b>Répartition du capital</b>                    |                                    |        |        |        |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> |                                    | 2014   | 2015   | 2016   |
|  | <b>Total Bilan</b>                 | 22 922 | 25 424 | 26 580 |
|  | <b>Capitaux propres</b>            | 5 016  | 5 327  | 5 851  |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>         | 8 766  | 9 851  | 8 702  |
|  | <b>Résultat net</b>                | 515    | 611    | 524    |

## c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres du 24 mai 2017, un plan de restructuration et de recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Ce plan prévoit, entre autres, la cession de la participation détenue par la CNCE dans le capital de La Loyale Vie.

Le Gouvernement a instruit le Comité de Privatisation, le 12 septembre 2017, à l'effet de conduire le processus de cette cession.

Sur la base de cette instruction et des documents transmis par la Direction de La Loyale Vie, le Comité de Privatisation a élaboré un Dossier d'appels d'offres, en vue de sélectionner un repreneur disposant de ressources financières adéquates en vue d'acquérir la participation de 21,5% de la CNCE et de participer à l'augmentation du capital de La Loyale Vie, qui devra passer de 1 500 millions de FCFA à 3 000 millions de FCFA, d'ici 2019, puis à 5 000 millions de FCFA, d'ici 2021 pour être conforme au règlement n°007/CIMA/PCMA/PCE/2016 de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) relatif au capital social des Sociétés Anonymes d'assurance.

## 2.3.5 PALMAFRIQUE

### a. Historique



La société PALMAFRIQUE a été créée à l'issue de la privatisation de PALMINDUSTRIE.

Elle exploite les blocs agro-industriels d'Eloka (sur une superficie de 2301 ha), d'Anguéédédou (sur une superficie de 2354 ha) et de Dabou (sur une superficie de 331 ha).

Le capital de la société, de 3 500 000 000 FCFA, est détenue à 30% par l'Etat.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

|  |  |             |             |             |             |
|--|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Dénomination sociale</b>                      | <b>PALMAFRIQUE</b>   |             |             |             |             |
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme  |             |             |             |             |
| <b>Capital</b>                                   | 3 500 000 000 FCFA   |             |             |             |             |
| <b>Siège</b>                                     | Abidjan, Boulevard Vge-Immeuble Ganamet, Marcory   |             |             |             |             |
| <b>Date de création</b>                          | 1997   |             |             |             |             |
| <b>Activités</b>                                 | Culture de palmier à huile, usinage et commercialisation d'huile de palme.   |             |             |             |             |
| <b>Missions</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entreprendre toutes activités concernant l'agriculture ou toutes autres activités s'y rattachant ;</li> <li>✓ Distribuer, commercialiser, transformer toutes productions végétales notamment les palmiers à huile.</li> </ul> |             |             |             |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ FINANCIAL BC GENEVE 70%</li> <li>✓ ETAT CI 30 %</li> </ul>  |             |             |             |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> |  | <b>2013</b> | <b>2014</b> | <b>2015</b> | <b>2016</b> |
|  | <b>Capitaux propres</b>  | -1783       | -1 673      | -1 614      | -1 263      |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>   | 12 382      | 15 374      | 15 832      | 19 302      |
|  | <b>Excédent Brut d'Exploitation</b>  | -418        | 730         | 1 070       | 1 684       |
|  | <b>Résultat net</b>  | -1432       | 109         | 59          | 351         |

### c. Etat d'avancement

Le Groupe FINANCIAL BC GENEVE a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la participation de 30% détenue par l'Etat dans le capital de PALMAFRIQUE.

A l'issue des négociations, FINANCIAL BC GENEVE et le Comité de Privatisation ont convenu d'un prix de cession.

Le Comité de Privatisation a soumis au Gouvernement les modalités de cession des 30% du capital au groupe FINANCIAL BC GENEVE.

## 2.3.6 TRCI

### a. Historique



La société TRCI a été créée en juin 1995, après l'acquisition, par la société SAPHIC, du domaine hévéicole de l'Etat situé à Anguédedou.

Elle exploite un complexe agro-industriel qui comprend 1415 ha de plantations d'hévéa, une unité d'usinage de caoutchouc et des bâtiments sociaux.

Ses activités s'étendent à l'encadrement, à l'assistance technique des planteurs d'hévéa ainsi qu'à l'achat de leurs productions.

L'Etat détient 20% du capital de TRCI, qui s'élève à 2 000 000 000 FCFA.

### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la société.

| <b>Dénomination sociale</b>                      | <b>TROPICAL RUBBER COTE D'IVOIRE</b>  |             |             |
|--|---|-------------|-------------|
| <b>Statut</b>                                    | Société Anonyme   |             |             |
| <b>Capital</b>                                   | 2 000 000 000 FCFA  |             |             |
| <b>Siège</b>                                     | KM 26 Anguédedou Route de Dabou   |             |             |
| <b>Date de création</b>                          | Juin 1995   |             |             |
| <b>Activités</b>                                 | Hévéaculture, usinage et exportation de caoutchouc usiné <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participer au programme de développement de l'hévéaculture en Côte d'Ivoire ;</li> <li>✓ Encadrer et assister technique les planteurs d'hévéa ;</li> <li>✓ Transformer le caoutchouc naturel jusqu'aux produits finis.</li> </ul> |             |             |
| <b>Missions</b>                                  |   |             |             |
| <b>Répartition du capital</b>                    | ✓ HALCYON Agri  | 51%         |             |
|  | ✓ Monsieur BILEY Joseph Désiré  | 20%         |             |
|  | ✓ ETAT CI   | 20%         |             |
|  | ✓ SAPHIC  | 9%          |             |
| <b>Chiffres clés (en millions de francs CFA)</b> |   | <b>2012</b> | <b>2013</b> |
|  | <b>Capitaux propres</b>   | 20 339      | 19 418      |
|  | <b>Chiffres d'affaires</b>  | 57 148      | 43 831      |
|  | <b>Excédent Brut d'Exploitation</b>   | 3 194       | 999         |
|  | <b>Résultat net</b>   | 1 611       | 79          |

### c. Etat d'avancement

La privatisation de TRCI a été décidée en Conseil des Ministres du 2 décembre 2013. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Comité de Privatisation a effectué une étude de valorisation et des modes de cession de la société.

Cette étude a révélé des litiges, d'une part, entre les actionnaires de SAPHIC, d'autre part, entre une partie des actionnaires de la SAPHIC et le Groupe GMG Investment. Ces litiges sont pendents devant les tribunaux. Bien qu'ils ne remettent pas en cause la participation de l'Etat, ils pourraient constituer un obstacle à la privatisation de la société.

Toutefois, le Comité de Privatisation a reçu des manifestations d'intérêt des actionnaires de TRCI, à savoir HALCYON Agri et SAPHIC, pour la reprise de la participation détenue par l'Etat. Par conséquent, le processus de cession se fera par appel à concurrence entre les deux actionnaires.

## 2.4 Opération de privatisation suspendue

### 2.4.1 VERSUS BANK



#### a. Historique

Constituée en mars 2003, avec un capital de 3 milliards de FCFA et agréée en qualité de banque par l'arrêté n°425/MEMEF/DGTCP du 1er décembre 2003, VERSUS BANK a démarré ses activités en mars 2004.

A sa création, la banque était détenue à hauteur de 65% par le Groupe l'AIGLON et de 35% par des privés ivoiriens, à savoir Monsieur Jean-Claude Roger N'DA AMETCHI (30%) et Monsieur Abou Bacar OUATTARA (5%). Entre le 2 août 2006 et le 31 décembre 2008, elle a été mise sous administration provisoire par l'arrêté n°190/MDPMEF/CAB du Ministre de l'Economie et des Finances.

Depuis janvier 2009, elle est devenue une société d'Etat, avec l'Etat comme actionnaire unique après le rachat des parts des actionnaires privés.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations et chiffres caractéristiques de la banque.

|  |  |
|--|--|
| <b>Dénomination sociale</b>                | <b>VERSUS BANK</b>   |
| <b>Statut</b>                              | Société Anonyme  |
| <b>Capital</b>                             | 3 000 000 000 FCFA   |
| <b>Siège</b>                               | Abidjan Plateau, Immeuble CRRAE-UEMOA  |
| <b>Date de création</b>                    | 1er décembre 2003  |
| <b>Activités</b>                           | Banque commerciale, Financement des PME-PMI, Services financiers   |
| <b>Missions</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Financer les besoins et le développement des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME/PMI)</li> </ul> |
| <b>Répartition du capital</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etat CI 100%</li> </ul>   |
| <b>Chiffres clés (en millions de FCFA)</b> | <b>2012</b>  |
|  | <b>Total Bilan</b> 42 969  |
|  | <b>Fonds propres</b> -6 572  |
|  | <b>PNB</b> 2 660   |
|  | <b>Résultat net</b> 464  |
|  | <b>2013</b>  |
|  | <b>Total Bilan</b> 40 189  |
|  | <b>Fonds propres</b> -5 949  |
|  | <b>PNB</b> 3 252   |
|  | <b>Résultat net</b> 580  |
|  | <b>2014</b>  |
|  | <b>Total Bilan</b> 48 481  |
|  | <b>Fonds propres</b> -5 976  |
|  | <b>PNB</b> 4 140   |
|  | <b>Résultat net</b> 282  |
|  | <b>2015</b>  |
|  | <b>Total Bilan</b> 58 305  |
|  | <b>Fonds propres</b> -4 214  |
|  | <b>PNB</b> 5 134   |
|  | <b>Résultat net</b> 1 454  |
|  | <b>2016</b>  |
|  | <b>Total Bilan</b> 60 858  |
|  | <b>Fonds propres</b> -5 569  |
|  | <b>PNB</b> 4 140   |
|  | <b>Résultat net</b> 1 704  |

#### c. Etat d'avancement

Le Gouvernement a décidé, en Conseil des Ministres du 24 juin 2015, de privatiser VERSUS BANK, selon le schéma suivant :

- cession de 67% du capital à un groupe bancaire ayant des références avérées dans le financement des PME/PMI, qui s'engagera à recapitaliser la banque et à mettre en œuvre un plan de relance ambitieux et crédible;
- cession de 33% du capital à des investisseurs nationaux intéressés par le financement des PME/PMI.

Pour mettre en œuvre le schéma de cession de la banque décidé par le Gouvernement, le Comité de Privatisation a mandaté la Banque d’Affaires Rothschild pour l’assister en qualité de conseil financier. Dans le cadre de l’exécution de sa mission, Rothschild a contacté un total de 46 acquéreurs potentiels. Selon le calendrier proposé par la Banque d’Affaires, l’opération devait connaître son dénouement en septembre 2016.

Mais, le processus a été suspendu, à la suite de réclamations de Monsieur Jean Claude Roger N’DA AMETCHI qui revendique la propriété de 90 000 actions, représentant 30% du capital de VERSUS BANK.

Les différentes démarches engagées afin de lever ce blocage n’ont pas encore abouti.

De ce fait, l’opération de privatisation est suspendue.

## 2.5 Opération de privatisation en attente



### 2.5.1 ORANGE COTE D'IVOIRE

#### a. Historique

ORANGE COTE D'IVOIRE est issue de l’opération de fusion entre la société de téléphonie mobile ORANGE et COTE D'IVOIRE TELECOM, société à participation financière publique, dont la privatisation a été décidée en Conseil des Ministres du 2 décembre 2013.

En effet, le Gouvernement a autorisé, par décret n° 2016-790 du 12 octobre 2016 pris en Conseil des Ministres, la fusion absorption de la société COTE D'IVOIRE TELECOM par la société ORANGE.

La mise en œuvre de cette opération de fusion a été finalisée le 29 décembre 2016.

L’Etat détient désormais 15% du capital de ORANGE COTE D'IVOIRE, opérateur mobile leader en Côte d’Ivoire.

#### b. Présentation succincte

Le tableau ci-après donne quelques informations sur la société.

| Dénomination sociale          | ORANGE COTE D'IVOIRE  |     |  |
|-------------------------------|---|-----|--|
| <b>Statut</b>                 | Société Anonyme   |     |  |
| <b>Capital</b>                | 5 996 000 000 FCFA  |     |  |
| <b>Siège</b>                  | Abidjan, Marcory, Boulevard Valéry Giscard d’Estaing, Immeuble « Le Quartz »  |     |  |
| <b>Date de création</b>       | 29 décembre 2016  |     |  |
| <b>Activités</b>              | Opérateurs de Télécommunications  |     |  |
|                               | ✓ Commercialisation d’équipements et de services de télécommunication pour les particuliers, les professionnels et les entreprises : téléphonie fixe, téléphonie mobile, services sur internet, télévision, services de téléconférence, Mobile money etc. |     |  |
| <b>Missions</b>               |   |     |  |
| <b>Répartition du capital</b> | ✓ ORANGE Côte d’Ivoire  | 75% |  |
|                               | ✓ ETAT DE COTE D'IVOIRE   | 15% |  |
|                               | ✓ Groupe SIFCOM   | 10% |  |

#### c. Etat d’avancement

Le processus de privatisation de ORANGE COTE D'IVOIRE n’a pas encore démarré dans l’attente des premiers résultats financiers de la société.

## 3. GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS

Ce chapitre porte sur la gestion des archives et de la documentation, la gestion administrative et budgétaire et la gestion du système d'information par la Cellule Technique de Comité de Privatisation.

### 3.1 Gestion des archives et de la documentation

Le Comité de Privatisation a poursuivi ses travaux d'organisation, de conservation et de communication des archives. Le système de documentation, principalement axé sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), a pour but de faciliter l'accès à l'information documentaire.

#### 3.1.1 Gestion des archives

La gestion des archives concerne l'organisation, la conservation et la communication des documents ou informations.

Le système de gestion des archives est en amélioration continue. La gestion des courriers et des procès-verbaux des réunions du Comité de Privatisation a été améliorée par la mise en place d'un système d'accès rapide, permettant aux opérationnels d'agir avec célérité dans le traitement des dossiers.

Le Comité de Privatisation a acquis un scanner professionnel en vue de procéder à la numérisation de ses archives.

#### 3.1.2 Gestion de la documentation

En ce qui concerne la gestion de la documentation, une veille documentaire est assurée par le Bureau Archives et Documentation, en vue de fournir, en temps réel, les informations nécessaires aux Chargés d'opérations pour la conduite des dossiers.

Cette veille documentaire permet d'alimenter et mettre à jour les bases de données constituées à cet effet.

### 3.2 Gestion administrative et budgétaire

#### 3.2.1 Gestion administrative

Le Comité de Privatisation a procédé en 2017 au recrutement d'une Archiviste-Documentaliste et d'une Assistante de Direction respectivement pour le Bureau Archives et Documentation et pour le Secrétariat du Président du Comité de Privatisation.

En raison des contraintes budgétaires, le Comité de Privatisation a mis fin au contrat de travail de trois agents de la Cellule Technique et procédé à la résiliation de tous les contrats de prestations de services, à l'exception du contrat relatif à l'entretien des locaux et espaces verts, et du contrat d'assistance et de maintenance informatique.

Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments administratifs, le Comité de Privatisation a fait réaliser des travaux de réfection de la toiture du bâtiment principal ainsi que des travaux d'aménagement et de sécurisation de la salle d'archives.

En matière de renforcement des capacités, deux formations ont été effectuées. La première dont le thème porte sur « Archivage, Système d'Archivage électronique (SAE) et Gestion Electroniques des Documents (GED), mise en œuvre et implémentation » a été dispensée aux agents du Bureau Archives et Documentation. Quant à la deuxième formation portant sur le module « Modélisation financière d'entreprise et financement des projets », elle a été dispensée aux Chargés des opérations de privatisation.

## 3.2.2 Gestion budgétaire

### 3.2.2.1. Budget alloué

Le Comité de Privatisation a sollicité, au titre de l'année 2017, un budget total de 1 109 347 897 F CFA, dont 44 500 000 F CFA pour les dépenses d'investissement, 419 986 509 pour les dépenses de personnel, 150 536 388 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement et 494 325 000 FCFA pour les opérations de privatisation.

Le budget total alloué a été de 621 974 623 FCFA. Il se ventile comme suit :

- 37 081 623 FCFA au titre des dépenses d'investissement;
- 419 986 509 FCFA au titre des dépenses de personnel;
- 164 906 491 FCFA au titre des dépenses de fonctionnement.

Aucun budget n'a été alloué pour le financement des opérations de privatisation.

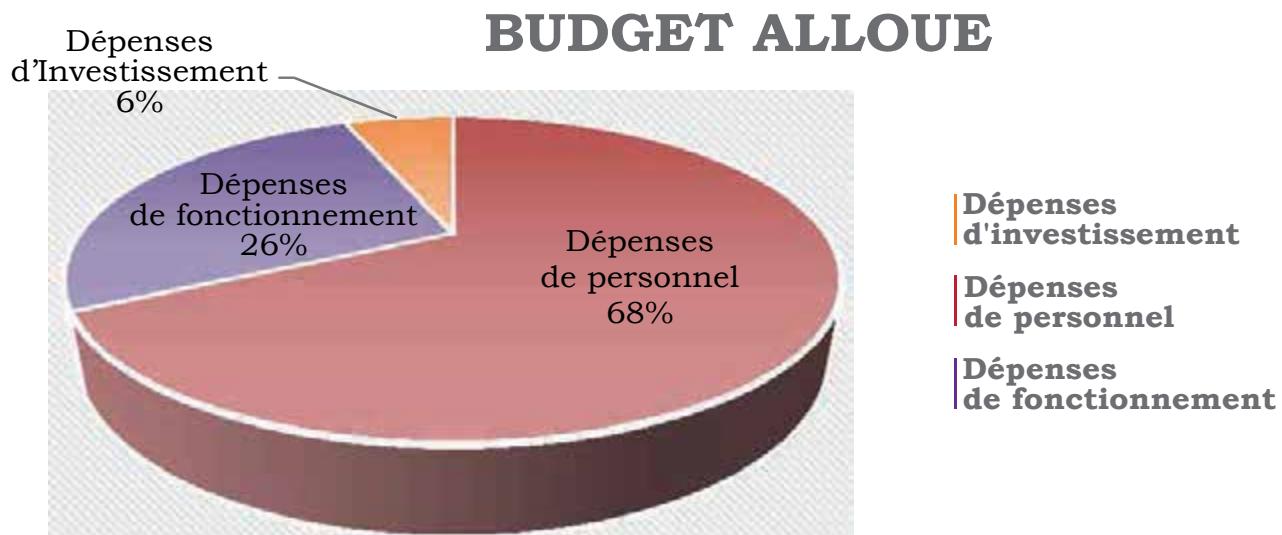
Les dépenses d'investissement sont destinées à effectuer les travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs à usage de bureau, à l'acquisition de matériels informatiques et électriques.

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations du personnel, les droits et indemnités de licenciement, les frais de déplacement des membres du Comité de Privatisation, les charges sociales et les frais de formation.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles concernent les achats de fournitures de bureau, les consommables informatiques, les charges d'entretien, les prestations extérieures et les autres dépenses.

Ainsi, le budget alloué s'est révélé insuffisant et ne prend pas en compte le financement des opérations de privatisation, notamment les études de valorisation des sociétés CIDT et PALMAFRIQUE.

Le diagramme ci-dessous présente la ventilation du budget alloué au Comité de Privatisation au titre de l'année 2017.



### 3.2.2.2. Budget exécuté

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 20 124 514 FCFA, soit un taux d'exécution de 54,2% pour une dotation de 37 081 623 FCFA. Le faible taux d'exécution est dû à la limitation des paiements autorisés à 25 964 552 FCFA, qui n'a pas permis d'engager certains travaux prévus. Il s'agit notamment des travaux de terrassement de la cour du Comité de Privatisation.

Quant aux dépenses de personnel, elles ont été exécutées à hauteur de 411 366 509 FCFA pour une dotation de 419 986 509 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,9 %. Ce taux d'exécution a été impacté par la réduction en cours d'année du nombre des membres du Comité de Privatisation et de la prise en charge par la CNPS d'une partie de la rémunération d'un agent de la Cellule Technique, en raison de son départ en congés de maternité.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles ont été exécutées à hauteur de 152 202 184 FCFA pour une dotation de 164 906 491 FCFA, soit un taux d'exécution de 92,3 %.

Les dépenses non exécutées, pour défaut de dotation budgétaire, sont constituées par les honoraires des consultants ayant effectué les études de privatisation des sociétés CIDT et PALMAFRIQUE.

Au total, l'ensemble des dépenses exécutées au titre de l'exercice 2017, s'élèvent à 583 693 207 FCFA, pour un budget alloué de 621 974 623 FCFA mais autorisé pour 610 857 552 FCFA, soit un taux d'exécution de 95,6 %.

### 3.2.2.3. Financement des études de privatisation

En l'absence de dotation budgétaire, les opérations de privatisation, ont été financées de la façon décrite ci-après :

Le règlement des frais d'assistance de la SGI HUDSON & CIE, dans le cadre de la cession de 39% du capital de la SIB effectuée en 2015, a été pris en charge par le Fonds d'Etudes, à la suite de la séance du Comité de Pilotage de ce fonds tenue le 7 septembre 2016. Le paiement de ces frais, d'un montant de 103 120 000 FCFA, a été effectif au cours de l'année 2017.

En ce qui concerne le financement des opérations de privatisation des banques, les dépenses y afférentes ont été prises en charge par une dotation spéciale réservée à la restructuration des banques et établissements financiers logée au Ministère de l'Economie et des Finances. Le Comité de Privatisation a engagé le règlement des dépenses des opérations de privatisation de la BHCI et VERSUS BANK sur cette dotation en 2017. Ces dépenses, d'un montant de 249 887 100 FCFA, concernent spécifiquement :

- la partie fixe de la rémunération du consultant Rothschild & Cie, d'un montant de 131 191 400 FCFA dans le cadre de l'assistance à titre de Conseil Financier, pour la mise en œuvre de la cession des parts de l'Etat dans le capital de VERSUS BANK ;
- la partie fixe de la rémunération du consultant Rothschild & Cie, d'un montant de 65 595 700 FCFA, relative à la mission d'assistance à titre de conseil financier, pour la privatisation de la BHCI ;
- les honoraires du cabinet PricewaterhouseCoopers, d'un montant de 53 100 000 FCFA, pour l'étude d'actualisation au 31 décembre 2016 de la due diligence financière et revue du plan d'affaires de la BHCI.

Au total, les dépenses effectuées au titre des opérations de privatisation, en 2017, s'élèvent à 353 007 100 FCFA.

### 3.3 Gestion du Système d'informations

Le Comité de privatisation a poursuivi ses efforts d'amélioration de son système d'informations.

Le réseau informatique a été sécurisé par l'installation d'un stabilisateur afin de permettre un fonctionnement permanent des équipements informatiques et d'en assurer la protection pour une utilisation optimale.

Le parc de machines informatiques a été renouvelé pour palier le problème de lenteur et permettre une plus grande efficacité dans l'exécution des tâches.

Le Comité de Privatisation continue d'exploiter les plateformes de stockage et de partage des documents, tout en améliorant et garantissant la sécurisation des données relatives aux opérations de privatisation, la fluidité de circulation de l'information, le partage des données et la conservation des fichiers.

Le site web **www.privatisation.gouv.ci**, a permis au Comité de Privatisation de diffuser de façon proactive les informations portant sur ses activités.

Le Comité de Privatisation a mis en place un Progiciel de Gestion Intégré (PGI). Ce progiciel est une plateforme web permettant d'automatiser toutes les procédures et tâches du Comité de Privatisation. Elle comprend les quatre modules suivants :

- le Système Intégré de Gestion des Opérations de Privatisation (SIGOP) ;
- le Système Intégré de Gestion du Courrier (SIGC) ;
- le Système Intégré de Gestion Electronique des Documents (SIGED) ;
- le Système Intégré de Gestion Budgétaire Administrative et Financière (SIGBAF).

Une version opérationnelle des trois premiers modules du PGI a été déployée.

Le SIGBAF sera mis en exploitation au début de l'année 2018.

## 4. PERSPECTIVES 2018

### 4.1 Au plan opérationnel

Dix sociétés demeurent dans le programme du Comité de Privatisation au terme de l'année 2017. L'objectif du Comité de Privatisation est de finaliser le processus de privatisation de la totalité de ces sociétés, avec pour priorité la finalisation de la cession de TRCI, PALMAFRIQUE et CI-ENGINEERING.

Deux opérations de privatisation, pratiquement finalisées, connaîtront leur dénouement dans les tout premiers mois de l'année 2018. Il s'agit, de la privatisation de la SONITRA, dont le contrat de cession et d'acquisition est en phase de signature et de celle de la BHCI dont l'achèvement du processus de cession est tributaire de la prise d'un arrêté par le Ministre de l'Economie et des Finances autorisant la modification de la structure de l'actionnariat de la banque, après avis conforme favorable de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Les cessions des actifs et activités du réseau de distribution de gaz butane (GPL) de PETROCI-HOLDING et des parts de la CNCE dans le capital de La Loyale Vie sont bien engagées. Ces opérations devraient être achevées dans le courant de l'année 2018.

Le règlement du contentieux relatif au capital de VERSUS BANK permettra la reprise du processus de privatisation de la banque.

La recherche de repreneur pour les actions de IPS-WA se poursuit.

En ce qui concerne ORANGE COTE D'IVOIRE, le Gouvernement attend de connaître les premiers résultats financiers pour décider de son désengagement partiel ou total de cette société.

### 4.2 Au plan humain, matériel et logistique

#### 4.2.1 Au niveau des ressources humaines

Le Comité de Privatisation envisage de renforcer les capacités des Chargés d'Opérations et de l'ensemble du personnel de soutien, à travers l'organisation de séminaires de formation spécifiques à leurs domaines de compétence.

#### 4.2.2 Au niveau des moyens logistiques et du matériel

Le Comité de Privatisation mettra un accent particulier sur la numérisation des archives en vue de leur sauvegarde, ainsi que l'amélioration du système d'informations.

## CONCLUSION

Les activités menées par le Comité de Privatisation au cours de l'année 2017 ont permis la cession des parts de l'Etat dans les sociétés NSIA BANQUE CI, SMI et SN-SOSUCO, ainsi qu'une avancée significative des opérations de la plupart des sociétés restant à privatiser. Certaines ont déjà fait l'objet d'une décision en Conseil des Ministres ou d'une autorisation par décret, et d'autres sont en attente de la signature de contrats de cession et d'acquisition.

La dotation du Comité de Privatisation en ressources adéquates pour financer les opérations de privatisation et la résolution des situations conflictuelles dans certaines sociétés à privatiser permettront d'accélérer et de finaliser dans les meilleurs délais, les opérations restant dans son portefeuille et d'entamer, le cas échéant, un nouveau programme de privatisation.





## République de Côte d'Ivoire

Comité de Privatisation, 6, Boulevard de l'Indénié • 01 BP 1141 Abidjan 01 • Tél.: 20 22 22 31/32  
ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)